



# ANTENNE DÉPARTEMENTALE DU FOOTBALL DE LOZÈRE

ZA d'Alteyrac – BP 71 – 48002 MENDE CEDEX – ☎ : 04.66.65.33.24 – 📠 : 04.66.47.96.34  
✉ : [delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr](mailto:delegation-lozere@gard-lozere.fff.fr)

## BORDEREAU DE FRAIS D'ARBITRAGE

N° de licence : .....

Chastel Nouvel le :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

### Mission / Caractéristiques match

Date : .....

Lieu du déplacement : .....

Compétition : .....

Club Receiving : .....

Club visiteur : .....

ARBITRE CENTRE

ARBITRE ASSISTANT

### Indemnités d'arbitrage

L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24.,6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury... »

	MATCH JOUE (1)		MATCH NON JOUE (2)	
	ARBITRE	A .ASSISTANT	ARBITRE	A.ASSISTANT
SENIORS (D1 – D2)	80	61	33	33
D3 et au-dessous	75	61	33	33
FUTSAL – PLATEAU	54		33	
U19	65	55	33	33
U17 – U15 – FEMININES	59	52	33	33
ADFL - ANIMATION - PLATEAU	54			
STAGIAIRES – JEUNES ARBITRES	50		33	

### Remboursement de Frais

	KMS complémentaires Aller/Retour parcourus	MATCH JOUE	MATCH NON-JOUE		Indemnité d'arbitrage
Indemnité d'arbitrage (jusqu'à 80 kms A/R)		(1)	(2)		
KMS complémentaires (à partir de 81 Km) : (1)				0,401 €	
				<b>TOTAL GENERAL</b>	
				TOTAL à payer PAR CLUB	
<b>(1) Contrôle de la distance</b> : <a href="http://www.viamichelin.fr">www.viamichelin.fr</a> Distance la plus courte de votre itinéraire		<b>Payé par le club RECEVANT</b>		<b>Payé par le club VISITEUR</b>	
<b>RAPPEL</b> Arbitres : Ne renvoyer la feuille au District qu'en cas de non-paiement par le club après <b>un délai de 1 mois</b>		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

### SI PAIEMENT PAR L'ADFL

Note de frais réglée le ..... Chèque bancaire N° .....

SIGNATURE du BENEFICIAIRE

LE SECRETAIRE GENERAL  
Jean-Michel LEROY

LE PRESIDENT  
Giovani PERRI

